

Juillet 2026



Bel été



DOSSIER

page 14

ACTUS page 8

Le Conseil municipal des enfants et des jeunes prépare son nouveau mandat

ZOOM page 10

Le plan local d'urbanisme intercommunal



MANDRES
LES ROSES

www.mandreslesroses.fr

Sommaire



Mentions légales

Hôtel de ville :
4 rue du Général Leclerc
94520 Mandres-les-Roses
Tél : 01 45 98 88 34
communication@mandreslesroses.fr

Horaires d'ouverture
de la Mairie :
Du Lundi au Vendredi :
8h45-12h et 14h-17h30
Le deuxième samedi
du mois : 8h45-12h

Directeur de publication :
Nathalie GUESDON
Rédaction : Service
communication
Photographies :
Service communication
de Mandres-les-Roses /
Philippe Dureuil /
AFCM (Association Foto
Contraste de Mandres) /
Freepik

Conception graphique
et impression :
Desbouis Grésil
10-12 rue Mercure
91230 Montgeron
Tél. : 01 69 83 44 66

Distribution : France Prospectus
Tél. : 09 70 70 93 25

Tirage : 2210 exemplaires
Dépôt légal : 10872P
ISSN : 2968-9988



Retour en images 4

Actualités 8

Zoom 10

Séniors 12

Evènements 13

Dossier 14

Travaux 16

Patrimoine 19

Associations 20

Affaires générales 25

Etat civil 26

Agenda 27

Madame, Monsieur, Chers Mandrions,

Quelques mois se sont écoulés depuis l'installation du nouveau Conseil municipal et je souhaitais partager avec vous les premières actions engagées au service de notre commune.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous nous sommes immédiatement mis au travail afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants dans un esprit d'écoute, de proximité et d'engagement.

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de notre commune au sein des différentes instances et syndicats. Cette présence active est essentielle pour défendre les intérêts de Mandres-les-Roses et participer aux décisions qui impactent notre quotidien.

J'ai également fait le choix d'innover en confiant à chaque élu du conseil municipal une délégation spécifique. Cette organisation permet à chacun de s'investir pleinement dans un domaine d'action identifié et renforce l'efficacité de notre travail collectif au service des Mandrions.

Depuis notre installation, plusieurs rencontres ont déjà été organisées avec les agents municipaux, les associations et différents acteurs de la vie locale. Ces échanges sont précieux. Ils nourrissent notre réflexion et participent à la construction d'une action municipale fondée sur le dialogue, la concertation et la transparence.

Parmi les premiers chantiers engagés, je souhaite notamment souligner le travail mené par la commission Enfance afin de simplifier certaines démarches administratives des familles. L'objectif est clair : rendre les services municipaux plus accessibles et faciliter le quotidien de chacun.

Je suis également heureuse de vous annoncer la signature de la convention permettant l'ouverture d'une agence postale communale au sein de la mairie. Ce nouveau service de proximité, attendu depuis de nombreux mois, devrait accueillir ses premiers usagers en novembre prochain et contribuera à renforcer l'offre de services proposée aux habitants.

Ces premières réalisations ne sont qu'une étape. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous poursuivons notre engagement avec détermination pour faire avancer les projets pour notre commune, préserver son identité et améliorer toujours davantage la qualité de vie à Mandres-les-Roses.

À l'heure où paraît ce bulletin, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été. Profitez de ces moments de repos, de partage et de convivialité auprès de vos proches.

Restons à l'écoute les uns des autres et continuons, ensemble, à faire vivre les valeurs qui nous rassemblent.

Bien à vous,

Nathalie GUESDON
Maire de Mandres-les-Roses





+ **Scanner le
Qr Code** pour
plus de photos



Retour en images

Saison culturelle & vie locale



RÉUNION DE PRÉSENTATION ENTRE LES ÉLUS ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

Mercredi 15 avril – Salle de la Bergerie

Le 15 avril, les élus et plusieurs représentants d'associations se sont réunis pour une soirée d'échanges et de proximité. Cette rencontre a permis de présenter l'équipe municipale et les membres des commissions Culture et Vie locale et associative et sports.

Les associations ont également été invitées à remplir un questionnaire afin d'exprimer leurs attentes et leurs besoins. La soirée s'est conclue par un moment convivial autour d'un pot de l'amitié.



CARNAVAL

**Dimanche 12 avril -
Ferme de Monsieur**

Le dimanche 12 avril, le Carnaval de Mandres-les-Roses a rassemblé petits et grands autour du thème du futur.

Animée par la fanfare des Roller Brass Band, la fête s'est poursuivie à la Ferme de Monsieur avec les stands et animations proposés par les associations locales : AMAP des Roses, Mandr'Art, Mandri'Patch, UIA 94, AFCM, FCPE, ainsi que par les animateurs des accueils de loisirs. Ateliers créatifs, jeux et concours de costumes ont rythmé l'après-midi, avant une représentation des élèves d'AK Dance très applaudie par le public.



REPRÉSENTATION THÉÂTRALE « QUARANTE CARATS »

Samedi 18 avril - Salle d'Orléans

Le 18 avril, la Compagnie théâtrale de Saint-Maur a présenté « Quarante carats », une comédie pleine d'humour mettant en scène des personnages hauts en couleur où les générations s'entremêlent et où l'amour se décline sous toutes ses formes.

Une soirée très appréciée du public, qui a su profiter d'un beau moment de rires et de convivialité.



Retour en images

PREMIER MARIAGE DE LA MANDATURE

Samedi 25 avril - Salle du Conseil



Le samedi 25 avril 2026 à 14h, la salle du Conseil de la mairie a accueilli le premier mariage célébré sous la mandature de Madame Nathalie Guesdon, Maire de Mandres-les-Roses.

Cette cérémonie a marqué l'union de Madame Rogéli MABINDA-MUYAWU et de Monsieur Kayane ELONDJA MPANDOTE MBOLI.

À cette occasion, plusieurs élus étaient présents aux côtés des mariés : Monsieur Salle, Madame Sabatier, Monsieur Martins, Monsieur Deysine et Monsieur Sarkissian. Tous nos vœux de bonheur renouvelés aux jeunes mariés.

SOIRÉE JEUNES TALENTS

Samedi 30 avril – Salle d'Orléans

Pour cette 5^e édition, la Soirée Jeunes Talents a permis à 10 jeunes de Mandres-les-Roses et des environs de se produire sur scène devant le public.

- le Prix du Jury à Jaden (12 ans) pour *Et Bam* de Mentissa,
- le Prix du public à Luka (8 ans) pour *Maison* de Emilio Piano ft. Lucie,
- le Prix des candidats à Capucine (13 ans) pour *Mr/Mme* de Loïc Nottet.



Luka



Jaden



Capucine



RÉUNION DE PRÉSENTATION ENTRE LES ÉLUS ET LES AGENTS MUNICIPAUX

Mardi 5 mai – Salle du Conseil

Le mardi 5 mai, Madame le Maire, Nathalie Guesdon, accompagnée des élus municipaux, a rencontré les agents de la commune. Après une visite des différents services de la mairie, élus et agents se sont réunis dans la salle du Conseil pour un moment d'échange convivial autour d'un pot de l'amitié.

Cette rencontre a permis aux élus de se présenter à l'ensemble des agents municipaux et d'échanger sur leurs missions respectives.



Enfance

CHASSE AUX ŒUFS Samedi 4 avril - Parc Beauséjour



La traditionnelle chasse aux œufs, organisée par le service Enfance et les animateurs des centres de loisirs, a réuni de nombreuses familles au parc Beauséjour le samedi 4 avril.

Munis de leurs paniers, les enfants ont parcouru le parc à la recherche des œufs de Pâques cachés par les animateurs, dans une ambiance conviviale et festive qui a ravi petits et grands.



VOYAGE DE LA CLASSE DE LANGUE EUROPÉENNE DU COLLÈGE Lundi 18 au vendredi 22 mai – Pays-Bas

Du 18 au 22 mai 2026, 44 élèves de 3ème ont séjourné aux Pays-Bas après avoir contribué au financement du voyage grâce à diverses ventes. Accueillis par leurs correspondants à Purmerend, ils ont découvert le système scolaire néerlandais et participé à de nombreuses activités culturelles et sportives. Le séjour a également permis de visiter Amsterdam, Leiden, La Haye et plusieurs sites emblématiques comme la maison d'Anne Frank et le musée Corpus.



COURSE CONTRE LA FAIM DU COLLÈGE SIMONE VEIL Mercredi 3 juin – Rue François Coppé et rue Auguste Dupin

Le Collège Simone Veil a organisé la Course contre la Faim, un événement solidaire mobilisant les élèves au profit de l'association Action contre la Faim. À travers leur participation, les collégiens ont contribué à soutenir les actions humanitaires menées auprès des populations confrontées à la faim et aux situations d'urgence. Une belle initiative qui a permis de mettre en avant les valeurs de solidarité, de générosité et d'engagement citoyen.



Évènements du CCAS

FÊTE DE LA JEUNESSE Samedi 6 juin – Parc Beauséjour

Cette année, le parc Beauséjour s'est transformé en décor de cinéma pour accueillir les nombreuses animations proposées par le service Enfance Jeunesse et les animateurs des accueils de loisirs.

Les participants ont également profité d'un goûter offert par la commune, des animations de la Médiathèque et de la buvette tenue par le Comité des Fêtes.



Commémorations

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION Dimanche 26 avril - Square des Justes

Le 26 avril au Square des Justes, la commune a rendu hommage aux Victimes et Héros de la Déportation.

La cérémonie a été présidée par Monsieur Guy SARKISSIAN, conseiller municipal délégué au devoir de mémoire, en présence de Madame le Maire, des associations d'anciens combattants et des membres du Conseil Municipal.



VICTOIRE DU 8 MAI 1945 Vendredi 8 mai – Monuments aux Morts

La commémoration du 81^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 s'est tenue en présence des élus, des associations d'anciens combattants et des habitants. À cette occasion, Monsieur Louis ROCHE a reçu une médaille pour ses 20 ans en tant que porte-drapeau. Cette distinction lui a été remise par Madame le Maire, Nathalie GUESDON, Madame Cécile SABATIER, adjointe au Maire déléguée à la Vie locale, associative et sportive, ainsi que Monsieur Pierre HEIDERSCHIED, président de l'ACPG-CATM.

La cérémonie a également été accompagnée par l'association Chœur Polyvoce, qui a interprété les hymnes des différents pays et le Chant des partisans.

UNE PREMIÈRE PASSERELLE VERS L'ÉCOLE MATERNELLE



À l'initiative de la municipalité et en partenariat avec les acteurs de la petite enfance, une expérimentation a été menée à l'école maternelle de la Ferme de Monsieur. Seize futurs élèves de petite section, accueillis en crèche ou chez des assistantes maternelles, ont découvert leur future école.

Accueillis par les enseignants et les élèves, ils ont participé à plusieurs activités et ont pu se familiariser avec les locaux dans une ambiance conviviale.

Une expérience très positive qui pourra être reconduite afin d'accompagner au mieux les futurs écoliers dans cette étape importante de leur parcours.

L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL RECRUTE DES AESH !

Les Accompagnants d'élèves en situation de Handicap manquent au niveau de l'académie et particulièrement sur notre territoire.

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) est un professionnel qui intervient dans les établissements scolaires publics et privés-sous-contrat. Sans se substituer à l'enseignant, il a pour rôle d'accompagner un ou plusieurs élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Son objectif est de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des élèves et favoriser l'autonomie des enfants ou adolescents. Il est reconnu comme membre à part entière de l'équipe éducative.

Lors de sa prise de fonction, il bénéficie d'un appui de pairs, AESH référents, qui lui apporte aide et soutien tout au long de sa carrière : partage de gestes professionnels, conseils personnalisés, diffusion d'outils, etc.

L'AESH nouvellement recruté, bénéficie d'une formation de 60 heures d'adaptation à l'emploi durant la première année de prise de fonction.

L'AESH peut être affecté soit dans un Pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) avec intervention dans une ou plusieurs entités scolaires (écoles, collèges, lycées) soit dans une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis). En Ulis, les AESH apportent leur aide soit à l'ensemble des élèves du dispositif, pendant leur présence au sein de l'unité, soit lors des temps de scolarisation dans les classes de référence des élèves.

Profil et qualités recherchées :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat ou plus) ou avoir une qualification reconnue équivalente)
- Ou avoir un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (CAP Petite enfance, diplôme d'aide-soignant, Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social DEAES, etc.)
- Ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois auprès d'un élève en situation de handicap en tant qu'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) dans le cadre d'un contrat aidé (CUI/PEC).
- Patience, qualité d'écoute, travail d'équipe et bienveillance

Candidature à envoyer à : **ce.0940705f@ac-creteil.fr**



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES PRÉPARE SON NOUVEAU MANDAT

Salut à tous ! Envie de faire bouger les choses dans ta ville ? Le Conseil municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) de Mandres-les-Roses lance son nouveau mandat !

Si tu habites à Mandres-les-Roses et que tu es élève du CE2 à la 4^e, c'est l'occasion de t'exprimer, de proposer tes idées et de participer à la vie de ta commune. Que tu sois passionné par le sport, la culture, l'environnement, la solidarité ou la citoyenneté, tu pourras monter des projets avec d'autres jeunes.

LES DATES À RETENIR :

- Dépôt des candidatures jusqu'au 25 septembre 2026 pour les collégiens et jusqu'au 2 octobre 2026 pour les élèves des écoles élémentaires.
- Campagne électorale du 28 septembre au 2 octobre pour les collégiens et du 5 au 14 octobre pour les primaires.
- Installation officielle des nouveaux élus lors du Conseil municipal du 7 novembre 2026.

Les candidats devront rédiger une profession de foi présentant leurs idées et leurs projets. Les élus s'engageront pour un mandat de deux ans et participeront à des réunions et groupes de travail pour mener des actions concrètes pour la commune.

Si tu as besoin d'aide pour préparer ta candidature ou si tu as la moindre question, pas de stress : tu peux nous envoyer un mail directement à **contact.cmej@mandreslesroses.fr**

LE COIN DES PARENTS

Rejoindre le CMEJ permet aux jeunes de développer leur sens des responsabilités, leur esprit citoyen ainsi que leur capacité à s'exprimer et à travailler en équipe. Une expérience enrichissante au service de la vie locale.

Plus d'informations sur le site **www.mandreslesroses.fr**

VIGILANCE – VOLS À LA FAUSSE QUALITÉ

Des inconnus, se déclarant agents, livreurs, éboueurs, pompiers, etc., se présentent à votre domicile sous un prétexte quelconque ? Soyez vigilant ! Les séniors sont des cibles privilégiées pour les escrocs qui se font passer pour des conseillers bancaires, électriciens, plombiers, ramoneurs ou représentants de l'administration afin de voler leurs moyens de paiement ou objets de valeur.



QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE :

- Vérifiez systématiquement l'identité et la carte professionnelle des personnes se présentant chez vous et n'ouvrez pas en cas de doute.
- Si une intervention est annoncée par téléphone, courrier ou affichage, vérifiez directement auprès de l'organisme concerné.
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, codes confidentiels ou informations personnelles, et ne remettez jamais votre carte bancaire.
- Ne laissez entrer personne en cas de doute et contactez les numéros habituels de l'organisme concerné.

COMMENT RECONNAÎTRE UN FAUX POLICIER ?

Les faux policiers peuvent être seuls, circuler en véhicule banalisé ou présenter de fausses cartes professionnelles. En cas de doute, composez le 17. Un véritable agent n'effectue aucun démarchage et ne demande jamais de biens, d'argent ou de codes bancaires.

NUISANCES SONORES ET BRUITS DE VOISINAGE : RAPPEL DES RÈGLES

Il est important de préserver la santé et la tranquillité publique. Tout bruit gênant causé sans nécessité ou résultant d'un manque de précaution est interdit, de jour comme de nuit.



Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit la provenance.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils susceptibles de gêner le voisinage (tondeuses, perceuses, tronçonneuses, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Toute infraction pourra faire l'objet d'un procès-verbal établi par un agent assermenté et transmis aux tribunaux compétents.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS : UN SERVICE GRATUIT SUR SIMPLE RENDEZ-VOUS



La collecte des encombrants assurée par le SIVOM s'effectue uniquement sur rendez-vous, afin d'optimiser le service et de garantir une meilleure gestion des déchets.

La prise de rendez-vous est simple : elle peut se faire par téléphone auprès du SIVOM ou directement en ligne sur le site internet. Le service reste gratuit pour tous les habitants, avec la possibilité d'annuler un créneau jusqu'à 48 heures avant la date prévue.

QUELQUES RÈGLES SONT À RESPECTER :

- **Limites de volume :**
 - 2 m³ par collecte pour l'habitat pavillonnaire
 - 10 m³ par bâtiment pour les collectifs
- **Poids :** Raisonnable par élément et soulevable par 2 personnes
- **Présence :** Non requise lors de la collecte
- **Horaires de sortie :** La veille au soir
- **Présentation :** En vrac, proprement disposé au même endroit que vos ordures ménagères

Prise de rendez-vous au 01 69 00 96 90 ou en ligne : **www.sivom.com**

ENTRETIEN DES HAIES ET RESPECT DU DOMAINE PUBLIC

Afin de préserver le bien-être et la sécurité de tous, il est rappelé l'importance de veiller à la taille régulière des haies et à leur bon entretien. Des haies bien entretenues contribuent à la qualité du cadre de vie, à la visibilité sur la voie publique et à la prévention des nuisances entre voisins.

Le libre passage doit être garanti sur les trottoirs pour les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur limitée à 2 mètres, voire moins lorsque la visibilité est nécessaire, notamment à proximité des carrefours et des virages. L'élagage des arbres et haies en bordure de voie publique incombe aux riverains.

En cas de non-respect de ces dispositions, la responsabilité du propriétaire ou du locataire peut être engagée.

ZOOM : LE PLAN LOCAL D'UR BANISME INTERCOMMUNAL

Compre dre le PLUi

QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

Quels sont les objectifs poursuivis par le PLUi de GPSEA ?

Avec son PLUi, Grand Paris Sud Est Avenir porte un projet politique ambitieux en faveur d'un développement maîtrisé et équilibré, adapté aux spécificités de son territoire, entre préservation du cadre de vie et renforcement de son attractivité à l'horizon 2030.

Le PLUi a pour ambition d'articuler développement économique, besoins en logements, transports, services et commerces et résilience du territoire, préservation des espaces naturels, santé en ville et plus largement de répondre aux objectifs de développement durable.



LE PLUi DE GPSEA : CE QUE ÇA CHANGE POUR VOUS

Le Conseil de territoire de Grand Paris Sud Est Avenir a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 8 octobre 2025. Ce document est désormais applicable et remplace les anciens plans locaux d'urbanisme communaux. Concrètement, le PLUi nous concerne tous : il encadre l'habitat, les mobilités, le développement économique, la biodiversité et les commerces. Il définit notamment les règles de construction (localisation, forme, stationnement), les usages des terrains, ainsi que le patrimoine naturel et architectural à protéger. Élaboré pour les 15 prochaines années, ce document fixe les principes d'aménagement à l'échelle des 16 communes du territoire, dans une logique de développement cohérent tout en préservant les spécificités de chaque ville.

Le document complet est consultable au siège de GPSEA, sur le site sudestavenir.fr, ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme.

LE SERVICE DE L'URBANISME DE LA MAIRIE DE MANDRES-LES-ROSES SONT À VOTRE DISPOSITION

Que vous envisagiez des travaux, une extension, un permis de construire ou toute autre démarche, nos agents compétents et disponibles vous accompagneront et vous conseilleront à chaque étape de vos projets.

POURQUOI UN PLUi ?



Vision territoriale



Accédez aux documents du PLUi



Pour vous accompagner dans vos démarches

Disposez d'un rendez-vous gratuit avec un architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne :

Les **CAUE** d'Île-de-France
01 48 52 55 20

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire
SP : Surface de plancher

LES AUTORISATIONS D'URBANISME



OBLIGATION DE DÉCLARATION DES LOCATIONS MEUBLÉES DE TOURISME

Depuis le 20 mai 2026, la loi LE MEUR impose à tous les propriétaires proposant un bien en location saisonnière de réaliser une déclaration préalable en mairie. Le non-respect de cette obligation, ou toute fausse déclaration, est passible de sanctions.

Cette démarche, effectuée via le formulaire Cerfa 14004*04, vise à encadrer le développement des locations saisonnières et à renforcer la transparence du marché locatif. Elle permet d'exercer cette activité dans un cadre réglementé et sécurisé.

Selon l'article L. 324-1-1 du Code du tourisme, les meublés de tourisme incluent « des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage ». Cela comprend donc toute location effectuée pour une courte durée, qu'elle soit à la journée, à la semaine ou au mois.

COMMENT FAIRE UNE DÉCLARATION ?

La déclaration s'effectue en ligne sur www.demarches.service-public.gouv.fr ou auprès du service Urbanisme de la mairie, qui peut accompagner les propriétaires dans leurs démarches.

À l'issue de l'enregistrement, un numéro d'identification est délivré. Celui-ci doit obligatoirement figurer sur toutes les annonces publiées sur les plateformes de location saisonnière. Il garantit la traçabilité des offres et contribue à limiter les abus sur le marché locatif.

Nous vous remercions de votre attention et de votre coopération pour faire de Mandres-les-Roses une commune où la location saisonnière est pratiquée dans le respect d'une part, des lois en vigueur et d'autre part, des règles de bon voisinage (nuisances sonores...).

PRINCIPALES PLATEFORMES DE LOCATION (liste non exhaustive) :

Airbnb
Booking.com
Vrbo (HomeAway)
Abritel
Tripadvisor

Locasun
Holidu
Holidayhome
Sonder
Flatsome

Le Bon Coin



© Aleksei - stock.adobe.com



INFOS PRATIQUES

Service urbanisme : 01 45 98 98 35 / urbanisme@mandreslesroses.fr
SyAGE : 01 69 83 72 00
UDAP94 (architecte des bâtiments de France) : 01 43 65 25 34
Préfecture du Val-de-Marne : 01 49 56 60 00



DES PERMANENCES CAF POUR ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEURS DÉMARCHES

Afin de faciliter les démarches administratives des habitants, la commune accueille des permanences de la CAF les mardis et jeudis après-midi. Les administrés peuvent y bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour leurs démarches en ligne, leurs demandes de prestations (famille, logement, petite enfance, etc.) ainsi que de conseils sur leurs droits.

Ce service gratuit vise à faciliter l'accès aux démarches administratives et à lutter contre les inégalités face au numérique.

Prise de rendez-vous obligatoire auprès des agents de la CAF.

RENTRÉE 2026 : UNE PROGRAMMATION PLACÉE SOUS LE SIGNE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA CONVIVIALITÉ

À partir de septembre 2026, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposera une série d'ateliers et d'animations destinés à favoriser le bien-être, le lien social et le maintien de l'autonomie. Organisés en partenariat avec le PRIF, la Conférence des financeurs et Grand Paris Sud Est Avenir, ces rendez-vous s'adressent à tous ceux qui souhaitent prendre soin de leur santé tout en partageant des moments conviviaux.

DES ACTIVITÉS VARIÉES POUR TOUS LES GOÛTS :

Santé et bien-être : ateliers équilibre et gym, pour travailler la mobilité et la confiance en soi dans une ambiance bienveillante, grâce à une activité physique adaptée et à des séances accessibles à chacun, à son rythme.

Numérique et innovation : ateliers multimédia, niveaux initiation et avancé, pour apprendre à utiliser les outils numériques en toute simplicité.

Nutrition et prévention santé : ateliers nutrition avec notre animatrice Léa, autour de thèmes du quotidien : lecture des étiquettes, hydratation, équilibre alimentaire ou prévention de la dénutrition.

Convivialité et stimulation cognitive : « Plus de pas », des activités collectives pour bouger ensemble, ainsi que des ateliers mémoire pour stimuler les capacités cognitives tout en favorisant les échanges.

ZOOM SUR : LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CCAS

Le CCAS de Mandres-les-Roses invite les retraités de la commune à partager deux après-midis conviviaux autour d'un Café Gourmand. Ces rencontres seront l'occasion d'échanger, de se retrouver et de profiter d'un moment chaleureux entre habitants.

Dates à retenir : les 15 septembre et 3 novembre 2026.

Inscriptions auprès du CCAS.



LA SEMAINE BLEUE

À l'occasion de la Semaine Bleue, nombreuses animations, rencontres et ateliers seront proposés aux séniors dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle.

Le temps fort de cette édition sera une sortie à la journée organisée le 8 octobre, offrant aux participants un moment privilégié de découverte, de partage et de convivialité.

Le programme détaillé sera communiqué prochainement.

Inscriptions auprès du CCAS

JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE



Dimanche 20 septembre 2026 – Bords de l'Yerres

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine et des 20 ans du collectif associatif « Sauvegarde de la vallée de l'Yerres », des panneaux seront installés ce jour-là en centre-ville afin de retracer l'histoire et les actions menées par l'association depuis sa création.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association des Amis de Mandres.

Entrée libre.



FÊTE NATIONALE

Mardi 14 juillet 2026 dès 18h30 – Stade Louis Mò

Rendez-vous au Stade Louis Mò (rue André Deleau) le mardi 14 juillet pour célébrer la Fête nationale dans une ambiance festive et conviviale.

Au programme de cette soirée familiale : la retransmission en direct de la demi-finale de la Coupe du Monde de football sur écran géant, une ambiance guinguette animée par un DJ avec piste de danse, ainsi qu'une buvette et une restauration proposées par le Comité des Fêtes.

La soirée se clôturera par le traditionnel feu d'artifice, tiré à 23h depuis le stade.

Entrée libre. Restauration sur place.

FESTIVAL PÉPITES EN PAYSAGES

Samedi 26 septembre dès 10h devant la Médiathèque

Les Arts de la Rue s'invitent à nouveau sur le Plateau Briard avec la cinquième édition de Pépites en Paysages. Un rendez-vous qui se pérennise avec les villes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie et Périgny-sur-Yerres, et qui se déroulera tout au long du week-end des 26 et 27 septembre 2026.

Au programme : de la magie, de la musique, du théâtre et plein d'histoires à écouter pour le plus grand plaisir des petites et grandes oreilles !

Alors n'attendez plus pour inscrire ce rendez-vous festif, joyeux, poétique et familial sur vos agendas !

Pour plus d'informations :
www.la-constellation.com



FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 13 septembre 2026 de 10h à 18h – Parc Beauséjour

Le Forum des associations se tiendra au parc Beauséjour et proposera une journée riche en rencontres, découvertes et animations.

Les associations mandrionnes seront présentes pour faire découvrir la diversité de leurs activités : sport, culture, loisirs, solidarité... L'occasion idéale pour s'informer et procéder aux inscriptions pour la saison 2026-2027.

Les clubs partenaires du dispositif Ticket-Jeune seront également présents, offrant une belle opportunité de bénéficier de ce soutien pour les inscriptions des enfants aux activités sportives.

Tout au long de la journée des animations, démonstrations et jeux viendront rythmer ce moment convivial et festif.

Entrée libre.
Restauration sur place.

UN ÉTÉ D'AVENTURES DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS... AVANT UNE RENTRÉE PLEINE D'ÉNERGIE !

Tout au long de l'été, les accueils de loisirs de la Ville proposeront aux enfants un programme riche en découvertes, en activités ludiques et en moments de partage.

Cap sur l'aventure cet été

Au mois de juillet, les plus jeunes aventuriers partiront à la conquête du Far West à travers des activités manuelles, des défis, des jeux et des sorties. Point d'orgue de cette thématique : une journée à la Mer de Sable qui promet de merveilleux souvenirs.

En août, les enfants vont embarquer pour un voyage au cœur de l'océan lumineux. Les enfants exploreront le monde marin grâce à des ateliers, des découvertes de la faune aquatique et des sorties en bases de loisirs. Des visites d'aquariums et des activités autour de la pêche viendront enrichir cette immersion.

Le Club Jeunes accueillera également les élèves de CM2 qui feront leur entrée au collège à la rentrée de septembre. Une belle occasion pour ces futurs collégiens de découvrir de nouvelles activités, de gagner en autonomie et de rencontrer d'autres jeunes avant leur passage dans le secondaire.

Une rentrée sous le signe de la continuité

Dès la rentrée scolaire, les accueils de loisirs reprendront



leur fonctionnement habituel. Les équipes seront heureuses d'accueillir les enfants avant et après l'école ainsi que les mercredis.

Les familles sont invitées à anticiper leurs réservations via le portail famille dès la fin du mois d'août afin de faciliter l'organisation des services et de garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous.

Toute l'équipe municipale souhaite aux enfants et à leurs familles un très bel été placé sous le signe du partage, de la découverte et de la bonne humeur.

AIDES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES

La commune de Mandres-les-Roses renouvelle le dispositif « **Ticket-Jeune** », destiné à encourager la pratique d'une activité sportive ou instrumentale chez les Mandrions de moins de 18 ans. Suite à une décision de la nouvelle équipe municipale, ce dispositif est désormais accessible à partir de 4 ans.

Il permet aux familles de bénéficier d'une réduction de :

- **30 €** sur l'inscription annuelle à une activité sportive au sein d'une association conventionnée,
- **150 €** sur l'inscription annuelle à la pratique d'un instrument de musique en conservatoire.



Pour rappel : Ce dispositif est mis en place à partir du 1^{er} juillet, jusqu'au **11 octobre 2026**. Pour obtenir un Ticket-Jeune, rendez-vous sur le site de Mandres-les-Roses : **www.mandreslesroses.fr**

En parallèle, l'État reconduit le **Pass'Sport**, une aide de 70 € destinée à financer une inscription ou une licence dans une structure sportive éligible pour la saison 2026-2027. Elle est destinée :

- Aux jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'AEEH, jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'AAH)
- Aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans et aux étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2026-2027.

VOS LECTURES DE L'ÉTÉ

La Médiathèque de Mandres-les-Roses propose une petite sélection de livres à découvrir cet été.



D'autres printemps Virginie GRIMALDI



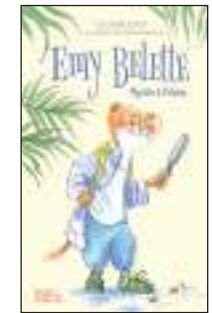
Alors qu'elle vient d'être hospitalisée, Line, 90 ans, demande à sa petite-fille Flora de l'arracher à l'établissement et de l'emmener dans un petit village de Toscane. Embarquée dans un road trip insolite, la jeune femme ignore la vraie raison de ce voyage et l'ampleur de ce qu'elle s'apprête à découvrir.

Selon Barbara Sophie ASTRABIE



Marseille, 1976. Une nuit d'été, plusieurs destins basculent. Barbara affronte un drame, tandis que sa jeune sœur Nathalie peine à en saisir la portée. Des décennies plus tard, devenue journaliste judiciaire, elle cherche à comprendre la raison de la non-résolution de l'affaire concernant sa sœur. Entre secrets et silences, de minuscules décisions peuvent bouleverser une vie.

Emy Belette. Mystère à Polpina Lucie BAUCHOT



Invités sur l'île de Polpina, Emy Belette et Elvis Petit-Chat s'attendent à passer des vacances bien méritées. Toutefois, la boutique de Lulu la goélande a été saccagée et des plumes de poule rousse ont été retrouvées sur le lieu du délit. Ensemble, ils tentent de résoudre cette affaire. Premier roman.

VOTRE COMPAGNON, MÊME L'ÉTÉ

L'abandon d'animaux en été demeure un problème.

En 2023, la Société Protectrice des Animaux (SPA) a enregistré 16 500 abandons entre le 1^{er} mai et le 31 août. Les refuges, déjà saturés, peinent à faire face à cet afflux.

L'abandon d'un animal est considéré comme un acte de maltraitance en France. Selon l'article L521-1 du Code pénal, les peines encourues sont les suivantes :

- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
- 5 ans de prison et 75 000 € d'amende si l'abandon entraîne la mort de l'animal
- Interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal
- Interdiction d'exercer une activité professionnelle liée aux animaux pendant 5 ans maximum

Pourquoi l'été est-il une période critique ?

L'été, période de départs en vacances, est propice aux abandons pour plusieurs raisons :

- Manque d'information : certains ignorent les alternatives à l'abandon, comme la garde d'animaux ;
- Coût financier : l'augmentation des dépenses liées aux animaux (frais de garde, alimentation, soins) peut pousser à l'abandon ;
- Manque de préparation : certains propriétaires ne prennent pas en compte les besoins de leur animal lors de l'organisation des vacances.

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour prévenir l'abandon des animaux :

- La sensibilisation : informer le public sur les responsabilités liées à la possession d'un animal ;



- Les alternatives à l'abandon : envisager la garde d'animaux ou la cession responsable en cas d'impossibilité de s'occuper de son animal ;
- Soutien aux refuges : faire des dons ou devenir bénévole pour aider les refuges à faire face à l'afflux d'animaux abandonnés.

Adopter un animal doit être une action responsable et réfléchie. L'animal est un membre de la famille, y compris durant les vacances.



1 FLEURISSEMENT DU CENTRE-VILLE

- Plantation d'arbustes : ruelle des Champs
- Plantation annuelle de fleurs dans les jardinières : centre-ville et Place Aristide Briand

6 538 € TTC



2 FERME DE MONSIEUR

- Reprise des portes cochères de la salle d'Orléans et de la Grange du Roy
- Reprise des plots en béton près des portes

(Sté GENERAL DE SERRURERIE)

17 604 € TTC



3 ELAGAGE

- Elagage des arbres rue René Thibault
- Taille en rideaux des arbres :
rue de Verdun, rue Pasteur,
place des Tours Grises,
place Général de Gaulle,
rue Paul Doumer, rue François Coppé

(Sté HATRA)

25 026 € TTC



4 STADE LOUIS MÔ

- Entretien du terrain de football
- Entretien des zones engazonnées avenue Georges Pompidou
- Traitement des déchets végétaux

(ESAT DE ROSEBRIE)

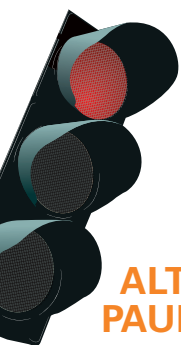
5 568 € TTC



AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX ROUGE

Durant les mois de juillet et août, la rue de la Croix Rouge fera l'objet d'un aménagement. Commandés par Grand Paris Sud Est Avenir, ces travaux prévoient la réfection complète de la chaussée.

Des ralentisseurs ainsi qu'une bande cyclable seront créés. Les places de stationnement seront réalisées en matériaux drainants afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie.



ALTERNAT RUE PAUL DOUMER

Sollicitée par des parents d'élèves qui considéraient que le trottoir de la rue Paul Doumer à proximité de l'école des Charmilles était trop étroit et dangereux, la précédente municipalité avait demandé au Département, gestionnaire de la voirie, de travailler un projet permettant d'élargir le trottoir et d'améliorer la sécurité des élèves.

La chaussée ne pouvant être élargie au niveau de l'église, seule la mise en place d'un alternat permettait d'atteindre cet objectif.

Plusieurs expérimentations se sont succédées depuis septembre 2025, et se sont certes traduites par une amélioration de la sécurité des piétons mais également par des difficultés de circulation et des comportements inappropriés.

Une réunion publique organisée le 8 juin dernier par la municipalité a permis de confirmer ce constat.

Le Département expérimentera à la rentrée un nouveau dispositif comprenant des feux tricolores régulés.

POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX – ÉCOLE MATERNELLE DE LA FERME DE MONSIEUR ET MICRO-CRÈCHE

La création de la micro-crèche située place Général De Gaulle est toujours en phase de travaux. Les entreprises chargées de la plâtrerie, de l'électricité et de la réfection des sols débiteront leurs travaux à compter du 16 juillet 2026. L'ouverture de la structure est prévue en décembre 2026.

Concernant l'agrandissement de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur, les élèves peuvent depuis le 7 mai déjeuner dans le nouveau réfectoire. À cette occasion, Madame Sophie DUBOIS de BARY, adjointe au Maire déléguée à la Vie éducative, à l'Enfance et à la Jeunesse, et Madame Marina DENISOT, conseillère municipale déléguée aux accueils périscolaires et extrascolaires, ont rendu visite aux enfants pendant le temps méridien.



La cuisine de la cantine est quant à elle opérationnelle depuis le 3 juin. Les travaux des trois nouvelles classes sont en phase de finalisation et une ouverture à la rentrée de septembre 2026 est prévue.

EN IMAGES : LA LIBÉRATION DE MANDRES-LES-ROSES

26 août 1944 – La Libération de Mandres-les-Roses :

Il y'a 82 ans les Alliés débarquaient en Normandie pour libérer la France. Le **26 août 1944**, 81 jours après le débarquement du 6 juin, les troupes alliées entrent dans Mandres-les-Roses.

En début d'après-midi, les premiers soldats américains entrent dans Mandres-les-Roses tandis que les dernières troupes allemandes tentent de se replier.

Cette journée de liberté est cependant marquée par le

sacrifice de **Claude Marcel**, jeune Mandrion tombé alors qu'il tentait de retrouver ces deux amis.

Malgré les combats qui ont eu lieu en plein cœur du village, Mandres-les-Roses a eu la chance de ne subir aucune destruction ni perte parmi la population civile.

Revivez en images l'arrivée des Américains à Mandres-les-Roses, à travers des photographies d'époque et des clichés d'aujourd'hui.



Rue du Général Leclerc



Rue du Général Leclerc



Rue Paul Doumer



CHRISTINE RAOUL, PRÉSIDENTE DU VÉLO CLUB DE LA RÉGION DE MANDRES

Chaque semaine, les membres du Vélo Club de la Région de Mandres (VCRM) sillonnent les routes de la région dans une ambiance conviviale.

À l'occasion de notre rubrique **Focus Associations**, sa présidente Christine Raoul nous présente ce club qui fête ses 50 ans.

1. Pouvez-vous nous présenter le VCRM en quelques mots ?

Le VCRM est un club de cyclotourisme créé en 1976 par Claude Rossignol. Ouvert à tous les cyclistes, il cultive des valeurs de convivialité, de partage et de bonne humeur. Les adhérents apprécient autant les sorties à vélo que les moments de rencontre organisés par le club. Parmi les figures marquantes de son histoire, Gérard Claudon a occupé la fonction de quatrième président pendant plus de vingt ans, un record de longévité au sein de l'association.

2. Quelle est votre plus grande fierté en tant que présidente ?

Je suis fière de l'implication des membres dans les manifestations du club et de leur participation aux moments de convivialité. Le VCRM se distingue également par une forte présence féminine parmi ses adhérents.

3. À quoi ressemble une sortie type au sein du VCRM ?

Les parcours empruntent principalement la plaine de Brie et les bords de Seine. Les groupes se forment selon le niveau et les envies de chacun. Les départs ont lieu depuis la place des Tours Grises les mercredis et vendredis à 9 h, ainsi que les dimanches et jours fériés à 8 h jusqu'à fin septembre (à 9 h du 1er octobre au 28 février).

4. Le club est-il accessible aux débutants ? Existe-t-il différents niveaux ?

Le VCRM est un club de cyclotourisme ouvert à tous, à vélo musculaire ou électrique. Les débutants sont accompagnés sur des distances courtes. Les groupes de niveau permettent à chacun de rouler à son rythme, avec une règle simple : partir ensemble et rentrer ensemble.

5. Quels sont les événements ou compétitions phares auxquels le club participe cette année ?

Chaque année, nous organisons la randonnée « La Mandrionne – Souvenir Gérard Claudon » début mai. Les membres participent également aux événements de la FFVélo, qui ne sont pas des compétitions mais peuvent être exigeants. Un événement spécial sera aussi organisé pour les 50 ans du club le 10 octobre.

6. Avez-vous de nouveaux projets pour la saison prochaine ?

Nous souhaitons proposer davantage de sorties courtes de 20 à 30 km, notamment pour les pratiquants occasionnels ou les familles.

7. Quelle place occupe la convivialité dans le club ?

Elle est essentielle. Nous organisons chaque année des séjours, des marches suivies de repas, une journée de reconnaissance de la Mandrionne avec pique-nique, ainsi qu'un repas de fin d'année. La convivialité fait pleinement partie de l'identité du club.

8. Comment le club s'implique-t-il dans la vie de notre commune ?

Le VCRM participe au forum des associations et organise plusieurs actions locales. Parmi elles, l'opération « Tous à Vélo » avec les élèves de 6e du Collège Simone Veil, afin de promouvoir l'éco-mobilité et la sécurité routière. Le club organise également chaque année La Mandrionne, une randonnée cyclotouriste ouverte à tous avec des parcours adaptés à tous les niveaux, y compris aux familles.

9. Que diriez-vous à quelqu'un qui hésite encore à ressortir son vélo du garage ?

Notre région offre de nombreuses balades sur des routes calmes ou en forêt, et le développement des pistes cyclables rend la pratique du vélo de plus en plus agréable et accessible.

10. Comment peut-on vous contacter et rejoindre le club ?

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : vcrmandres.fr. Il est également possible de me contacter par mail (president@vcrmandres.fr) ou par téléphone 06 16 46 24 21. Pour découvrir l'association, chacun peut profiter du Pass'Vélo (20 € pour deux mois) ou participer à trois sorties découverte gratuites.

À travers ses sorties, ses événements et son engagement dans la vie locale, le VCRM va bien au-delà de la simple pratique du vélo. Le club favorise les échanges, crée du lien entre les générations et contribue au dynamisme de Mandres-les-Roses. Un grand merci à Christine RAOUL pour son temps et son dévouement.



Madame Nathalie GUESDON, Maire de Mandres-les-Roses et Madame Cécile SABATIER ont remis un prix lors de La Mandrionne – Souvenir Gérard Claudon 2026.

ASSOCIATION FOTO CONTRASTE DE MANDRES (AFCM)

Malgré une météo peu clémente, l'exposition célébrant les **25 ans de l'AFCM** a rencontré un beau succès ; un grand merci à tous les visiteurs qui ont également plébiscité les trois photos présentées ici.

Président : Georges FRISELLA
Tél. : 01 45 99 48 99
Mail : gfrisella@outlook.fr

La Ville de Mandres-les-Roses remercie chaleureusement les membres de l'AFCM, qui assurent la couverture photographique des différents événements de la commune et contribuent ainsi à en préserver les souvenirs.

2^e prix : Norbert Ricou
« Epicière du village »



1^{er} prix : Monique Woigard « Petit festin »



3^e prix : Didier Tocque « Le vieux sage »



LES 3 COUPS

Le samedi 6 juin à 20h30 et le dimanche 7 juin à 15h30, la compagnie théâtrale Les 3 Coups a présenté *Le Fou du Théâtre* à la salle d'Orléans. Une pièce où l'amour se mêle au drame, à la rupture ou à la joie, sous le regard d'un "fou" pas si fou, fin connaisseur des grands auteurs.

Forte de plus de 20 ans d'existence, la troupe a accueilli de nombreux comédiens et comédiennes talentueux, réunis autour d'un travail collectif mêlant expérience et passion.

Une soirée de détente et de partage, où les regards brillants et les sourires du public ont été notre plus belle récompense.

Les cours de théâtre sont également ouverts à toutes et tous pour celles et ceux qui souhaitent se lancer et rejoindre l'aventure.

Président : Éric THIALON
Tél. : 06 61 75 94 96
Mail : thialon.eric@wanadoo.fr

MANDR'ART

Le traditionnel salon de printemps de Mandr'Art se transforme cette année en un salon d'automne. Il se tiendra dans la salle d'Orléans de la Ferme de Monsieur du **2 au 9 octobre 2026**. Il ouvrira au public le week-end de 11h à 18h et en semaine de 15h à 18h. Comme chaque année, nous serons heureux d'accueillir les matins de semaine les enfants des classes de primaires et de maternelles.

Nous vous attendons nombreux pour admirer les créations de nos artistes !

Présidente : Danielle LEVASSOR
Tél. : 06 23 20 38 05
Mail : mandrart94@outlook.fr

UNIVERSITÉ INTER-ÂGES 94 (U.I.A.94)

Toute l'équipe de l'UIA a travaillé à l'élaboration d'un nouveau programme d'activités riche et varié, proposé dès septembre 2026.

Ce programme est disponible sur le site **uia94.fr**. Les inscriptions débuteront le 1^{er} juillet, en ligne, au siège situé 6 place de l'Abbaye à Créteil, ainsi que lors des huit forums du Plateau Briard, dont celui de Mandres-les-Roses le 13 septembre. Il sera possible d'y consulter la documentation, de rencontrer les bénévoles et de s'inscrire aux activités souhaitées.

Une permanence sera également assurée le 18 septembre à Boissy-Saint-Léger (salle 17, en face de la mairie), ainsi qu'une journée « Portes ouvertes » le jeudi 10 septembre à Créteil, permettant aussi de procéder aux inscriptions.

Toute l'équipe vous souhaite un très bel été en attendant la rentrée.

Présidente de la section du Plateau Briard : Renée ESTOURNET
Tél. : 06 15 35 34 40
Mail : uia94.plateaubriard@gmail.com

AMAP DES ROSES

Vous souhaitez manger bio et local tout en étant sensible aux enjeux environnementaux ? Rejoignez notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et soutenez les producteurs locaux, près de chez vous.

Tous les légumes sont cultivés sur la ferme, sans intermédiaire ni provenance extérieure. Les circuits courts répondent aux attentes des consommateurs et permettent une meilleure répartition des revenus.

Le jardin est situé entre la ferme pédagogique de Mandres-les-Roses et la végétale. D'autres produits biologiques sont également proposés, chaque producteur étant engagé dans une démarche respectant la charte Bio et les normes européennes.

Besoin de renseignements, des questions ?

Les permanences ont lieu le mardi soir, de 18h à 19h15, au local de la Place des Tours Grises, attendant à la grande halle de Mandres-les-Roses

Présidente : Anny ANGLO
Tél. : 06 15 42 69 76
Mail : contact@amapdesroses.fr
Pour plus d'informations : amapdesroses.fr

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Sur la photo, le repas-croisière à Amiens illustre une journée ensoleillée et particulièrement appréciée des participants.



Les sorties organisées par le club ont rencontré un véritable succès auprès des adhérents. Le club regrette néanmoins de ne pas avoir pu satisfaire toutes les demandes, en raison des quotas imposés par les prestataires.

Chaque jeudi après-midi, les membres se retrouvent pour partager des activités comme des jeux de société ou simplement un moment convivial autour d'un café.

Le club est ouvert à tous les retraités de Mandres-les-Roses et des environs.

Président : Thierry BARILLOT
Tél. : 06 88 23 19 16
Mail : clubamitiesmandres94@outlook.fr
Photo : Association-Club de l'amitié

MODÈLE AIR CLUB DE MANDRES (M.A.C. MANDRES)

En avril 2026, Marc Marilier (MACM) a obtenu la 3^e place lors de la Coupe du monde F1B (vol d'extérieur – avion à moteur élastique) en Italie.



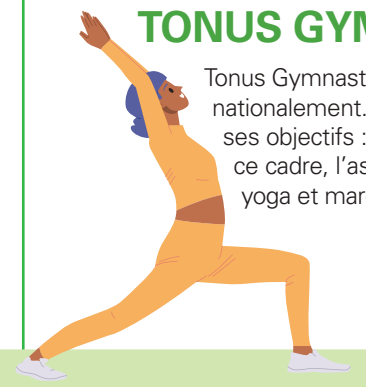
En juin 2026, deux adhérents du club ont été sélectionnés pour le championnat du monde de vol libre d'intérieur F1D (vol d'intérieur – avion à moteur élastique) aux États-Unis, à Moscow (Idaho).

En juillet 2026, se déroulera le championnat de France.

En août, deux licenciés participeront au championnat d'Europe de vol libre d'extérieur en F1B et F1Q (vol d'extérieur – avion à moteur électrique) à Prilep (Macédoine du Nord), suivi du championnat de France.

Président : Thierry MARILIER
Mail : mac.mandres@outlook.fr

TONUS GYMNASTIQUE



Tonus Gymnastique informe que sa Fédération la FFEPGV **devient Sport Vitalité**, nom plus lisible plébiscité nationalement. Cette dernière est la première fédération multisports reconnue d'utilité publique. Elle conserve ses objectifs : du sport-santé accessible à tous les âges et préventif des maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, l'association propose 8h30 de cours/semaine : pilates, body zen, gymform, stretching postural, yoga et marche nordique. Reprise des cours le 7 septembre.

Président : Philippe GUILLOT
Tél. : 06 52 71 85 52
Mail : tonusgymmandres@gmail.com
Plus d'infos sur : tonus-gymnastique.business.site

FCPE DE MANDRES-LES-ROSES (FCPE)



La FCPE de Mandres-les-Roses recrute !

La FCPE représente les parents d'élèves et défend les intérêts de vos enfants à l'école. Pour continuer à agir, nous avons besoin de nouveaux parents prêts à rejoindre le bureau. Pas besoin d'expérience, seulement l'envie de s'impliquer pour la communauté scolaire de Mandres-les-Roses. Une heure par mois peut faire beaucoup.

Intéressé(e) ? Contactez-nous :
fcpe.mandres@gmail.com

Président : Nicolas GOMES DE CARVALHO
Mail : fcpe.mandres@gmail.com

LE COMITÉ DES FÊTES



Rendez-vous le **14 juillet**, au **Stade Louis Mō.**

Au programme : repas champêtre suivi d'une soirée dansante = animée par notre DJ Bob. La demi-finale de la Coupe du Monde de football sera également retransmise sur écran géant. Sans oublier le feu d'artifice !

Président : Gérard DERIDDER
Tél. : 06 79 66 28 05
Mail : cdfmandres94@free.fr
Photo : Association-Comité des fêtes

G.F.C.M. PÉTANQUE

Malgré une légère baisse du nombre de licenciés, les résultats des joueurs restent très positifs. Le club est de nouveau qualifié pour les quarts de finale en Coupe de France, en Coupe promotion et en Coupe vétérans.



Point fort de ce début de saison, lors du Championnat triplettes vétérans du Val-de-Marne organisé le jeudi 23 avril à Orly, l'équipe composée de Gilles Chauvet, Michel Miralles-Campos et Rachid Zerbout a remporté le titre de **Champions départementaux vétérans 2026**.

Ils représenteront le département au Championnat de France triplettes vétérans, les 19 et 20 août prochains à Saint-Yrieix (Charente).

Le club adresse toutes ses félicitations aux joueurs !

Amis pétanqueurs, retrouvez-nous au parc Beauséjour où nos joueurs s'entraînent toute l'année.

Président : Jean-Pierre MONNIER-BOURDIN
Tél : 06 31 90 91 55
Mail : monnierbourdin.jppe@orange.fr

TENNIS CLUB DE LA FERME DE MANDRES

Envie de bouger, de progresser ou simplement de partager des moments conviviaux ? Que vous soyez passionné de la petite balle jaune ou curieux de découvrir le padel, le Tennis Club de la Ferme de Mandres (TCFM) vous ouvre ses portes pour une nouvelle saison qui s'annonce exceptionnelle.

Pourquoi nous rejoindre ?

Le TCFM est un club convivial au cœur de la commune, où le plaisir du jeu, l'esprit d'équipe et la qualité de l'enseignement sont au rendez-vous.

- École de tennis/padel : des cours pour les enfants de tous niveaux, de l'initiation à la compétition, dans le respect des valeurs du sport.
- Pour les adultes : des créneaux loisirs et entraînements pour progresser, se dépenser et partager de bons moments sur les courts.

Une question sur l'école de tennis ? Contactez directement notre entraîneur au 06 84 20 55 09. Il vous conseillera et vous orientera.

Inscriptions simplifiées avec Ten'Up

Pour cette rentrée, inscrivez-vous en quelques clics via l'application Ten'Up, l'outil officiel de la FFT. Connectez-vous à votre compte, recherchez « Tennis Club de la Ferme de Mandres » et validez votre adhésion en ligne. Attention, places limitées !

Afin de garantir des conditions de jeu et d'enseignement optimales, le club est limité à 200 adhérents. Ne tardez pas à vous inscrire : les places partent rapidement !

À très bientôt sur les courts dès septembre !

Présidente : Cécile SABATIER
Tél : 01 45 98 78 52
Mail : tcfm@tcfm.fr

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} AVRIL 2026

N°DEL_2026_16 > Formation des commissions municipales et désignation de leurs membres > **APPROUVE**

N°DEL_2026_17 > Délégation du conseil municipal au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales > **APPROUVE**

N°DEL_2026_18 > Fixation du nombre et désignation des conseillers membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) > **APPROUVE**

N°DEL_2026_19 > Election des délégués du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal (SIVU) du Lycée Guillaume Budé a Limeil-Brévannes > **APPROUVE**

N°DEL_2026_20 > Désignation des conseillers membres du syndicat intercommunal de police municipale > **APPROUVE**

N°DEL_2026_21 > Désignation des représentants de la ville au sein du syndicat Infocom94 > **APPROUVE**

N°DEL_2026_22 > Election du délégué titulaire et du délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne – SAF'94 > **APPROUVE**

N°DEL_2026_23 > Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Ile-de-France - SIGEIF > **APPROUVE**

N°DEL_2026_24 > Désignation du délégué représentant la commune de Mandres-les-Roses au comité national d'action sociale (CNAS) > **APPROUVE**

N°DEL_2026_25 > Election des délégués au sein du syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique « le Vieux Colombier » > **APPROUVE**

N°DEL_2026_26 > Indemnités de fonction des élus locaux > **APPROUVE**

N°DEL_2026_27 > Régime de retraite des élus locaux > **APPROUVE**

Séance du 28 MAI 2026

N°DEL_2026_28 > Désignation des délégués du conseil municipal auprès des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs > **APPROUVE**

N°DEL_2026_29 > Désignation du correspondant défense > **APPROUVE**

N°DEL_2026_30 > Désignation des représentants de la commune à la commission communale de sécurité des établissements recevant du public (ERP) > **APPROUVE**

N°DEL_2026_31 > Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et jury de concours/ commission de délégation de service public (CDSP) > **APPROUVE**

N°DEL_2026_32 > Adoption et autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste agence communale > **APPROUVE**

N°DEL_2026_33 > Rapport d'activité 2025 Exterimmo > **APPROUVE**

N°DEL_2026_34 > Adoption du règlement budgétaire et financier > **APPROUVE**

N°DEL_2026_35 > Approbation du compte financier unique 2025 > **APPROUVE**

N°DEL_2026_36 > Fixation du tarif 2026 pour occupation du domaine public une terrasse commerciale > **APPROUVE**

N°DEL_2026_37 > Subventions aux associations > **APPROUVE**

N°DEL_2026_38 > Modification du tableau des effectifs/ créations de postes > **APPROUVE**

N°DEL_2026_39 > Création et composition d'un comité social territorial commun pour la commune et le CCAS de Mandres-les-Roses > **APPROUVE**

N°DEL_2026_40 > Modification du règlement des activités péri et extrascolaires > **APPROUVE**

N°DEL_2026_41 > Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'aide à l'investissement > **APPROUVE**

N°DEL_2026_42 > Tarifs de la piscine du bois d'Auteuil et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire > **APPROUVE**

N°DEL_2026_43 > Création d'un conseil municipal enfants et jeunes et adoption de son règlement intérieur > **APPROUVE**

N°DEL_2026_44 > Actualisation du règlement de fonctionnement de la micro-crèche place du Général de Gaulle > **APPROUVE**



NAISSANCES

MARS 2026

- NSAKALA MGUIMBI Noa

AVRIL 2026

- ZEVACO Iris

MAI 2026

- DRAMÉ Ayyûb



MARIAGES

MAI 2026

- LECUYER Matthieu/MONCHÂTRE Marine
- RODRIGUES Kevin/DESENNE Clémence

JUIN 2026

- HACCOUN Serge/TRUY Delphine



DÉCÈS

MARS 2026

- ABDERREZAK Abdallah
- BOUAZIS Jeannine veuve CUNY
- JEAN René
- LUTZ Françoise veuve PEROT
- MERLIEUX Bernard
- BESSIÈRE Jacqueline veuve CALVET
- GOETTELMMANN Jacqueline épouse ROCHES
- JOLIVARD Jacqueline épouse COUSIN
- LAMARCHE Josette veuve BARGETTON
- MINIER Jacqueline veuve MAINGUY
- VANAHER Albertine veuve COZIC

MAI 2026

- AUBRY Stéphane
- SANTOS Pédro
- LIGNAUT Jeanine veuve MOURET

JUIN 2026

- PAYAN Claude veuve KLEIN



AGENDA

JUILLET - SEPTEMBRE

JUILLET 2026

Atelier « équilibre »

Mercredi 7
> 10h-11h30

Organisé par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Fête nationale

Mardi 14
> 18h30
Stade Louis Mò

SEPTEMBRE 2026

Atelier nutrition

Lundi 7
> 9h30-11h30

Organisé par le CCAS
Salle de la Bergerie

Atelier « équilibre »

Mercredi 9
> 10h-11h30

Organisé par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Forum des associations

Dimanche 13
> 10h-18h

Organisé par Mairie
Parc Beauséjour

Café gourmand des Séniors

Mardi 15
> 14h-16h30

Organisé par le CCAS
Salle d'Orleans

Atelier « équilibre »

Mercredi 16
> 10h-11h30

Organisé par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Atelier « Plus de Pas »

Vendredi 18
> 10h-11h

Organisé par le CCAS
Salle de la Bergerie

Journée européenne du Patrimoine

Dimanche 20

Organisée par la Mairie
Centre-ville

Conférence et Atelier « Bien sur Internet »

Lundi 21
> 10h-12h

Organisée par le CCAS
Salle de la Bergerie

Activité physique adaptée

Mardi 22
> 10h-12h

Organisée par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Atelier « équilibre »

Mercredi 23
> 10h-11h30

Organisé par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Atelier « Plus de Pas »

Vendredi 25
> 10h-11h

Organisé par le CCAS
Salle de la Bergerie

Pépites en paysage

Samedi 26
> 10h-17h

Organisé par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
Médiathèque de Mandres-les-Roses

20 ans de l'association ALPE

Samedi 26

Organisé par l'Association Laïque de Parents d'Élèves (ALPE)
Cour de la Ferme de Monsieur

Conférence et Atelier « Bien sur Internet »

Lundi 28
> 10h-12h

Organisée par le CCAS
Salle de la Bergerie

Activité physique adaptée

Mardi 29
> 10h-12h

Organisée par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

Atelier « équilibre »

Mercredi 30
> 10h-11h30

Organisé par le CCAS
Salle Bernard Thoreau

POUR TOUS
 LES ÉVÉNEMENTS
 DU CCAS,
 INSCRIPTION
 OBLIGATOIRE

AU 01 45 98 78 86
 CCAS@MANDRESLESROSES.FR



URGENCES / Numéros utiles

Pompiers 18
Centre de secours Villecresnes
 01 45 99 08 74
SAMU..... 15
Police secours..... 17

Commissariat Boissy-Saint-Léger
 01 45 10 71 50
Police municipale intercommunale :
 1 bis rue de la fontaine Santeny
 01 85 78 79 10
 06 99 71 77 13

Numéro d'urgence européen 112
S.O.S. médecins à domicile 94
 0 825 00 15 25



FÊTE NATIONALE

MARDI 14 JUILLET



DÈS 18H30 STADE LOUIS MÔ

Soirée guinguette animée par un DJ
Retransmission de la demi-finale de la Coupe du Monde à 21h
Feu d'artifice à 23h

(Restauration et buvette proposées par le Comité des Fêtes)

Plus d'infos :
communication@mandreslesroses.fr

